

Convention de compte de dépôt Addendum aux conditions et tarifs au 1^{er} janvier 2026 pour les Particuliers

Vous trouverez ci-après les évolutions des conditions et tarifs de nos produits et services à compter du 1^{er} janvier 2026. Les conditions et tarifs indiqués en **rouge** sont ceux modifiés, le reste de ces conditions et tarifs est sans changement. Vous pouvez consulter l'ensemble de nos conditions tarifaires sur le site mabanqueprivée.bnpparibas*, ou en centre Banque Privée.

- Vous êtes réputé avoir accepté ces nouvelles conditions si vous n'informez pas la Banque de votre refus avant le 1^{er} janvier 2026.
- Vous pouvez refuser les nouvelles conditions liées à la gestion de votre compte de dépôt ou à celle de votre carte en **résiliant** votre convention de compte de dépôt ou votre contrat carte **sans frais avant le 1^{er} janvier 2026**.
- Pour tout autre produit ou service concerné par une modification tarifaire, reportez-vous aux conditions de résiliation prévues dans le contrat relatif à ce produit ou service.

À défaut de résiliation avant le 1^{er} janvier 2026, les nouvelles conditions tarifaires s'appliqueront.

Si vous avez des interrogations sur ces modifications ou sur les modalités et conséquences du refus des nouvelles conditions, vous pouvez vous rapprocher de votre banquier privé.

Nos tarifs sont exprimés en euros et incluent la TVA lorsque celle-ci est applicable.

* Coût de connexion selon opérateur.



BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

La banque d'un monde qui change

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

SERVICES EN CENTRE BANQUE PRIVÉE OU EN AGENCE

- Édition du RIB ou de l'IBAN par un conseiller
 - **Gratuit** à l'ouverture du compte, puis 3 € par opération
 - **Gratuit** pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base ou de l'Offre Forfait de Compte

Les comptes et livrets d'épargne ne sont pas concernés par cette facturation

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Services complémentaires cartes⁽¹⁾

- **Sécurité - Cryptogramme Dynamique** (cotisation annuelle)
 - Pour cartes Origin⁽²⁾, Visa Classic⁽²⁾ et Visa Premier⁽²⁾ **13 €**
 - Pour carte Visa Infinite⁽³⁾ **Gratuit**
- **À chacun son image**
Pour les cartes Origin, Visa Classic et Visa Premier (visuel personnalisé de la carte, cotisation annuelle)
Formule « Catalogue » **13 €**
- **Option Travel** (cotisation mensuelle)
Pour les cartes Origin, Visa Classic, BNP Net, Visa Premier et Visa Infinite
 - Forfait mensuel⁽⁴⁾ pour les opérations de paiement et retrait par carte en devises autres que l'euro, valable pour un nombre illimité d'opérations, quel que soit leur montant⁽⁵⁾ et sans restriction liée à la devise concernée **10 €⁽⁶⁾**
 - **Pour les clients âgés entre 18 et 24 ans** **Gratuit**

Retrait d'espèces au distributeur automatique⁽¹⁾

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽⁷⁾
hors automates Cash Services

Nombre de retraits mensuels gratuits	Hors Esprit Libre	Avec Esprit Libre
Cartes Infinite, Premier	illimité	illimité
Carte Visa Classic	3	6
Carte Origin	0	1
Carte Visa Plus	0	0
Retrait, au-delà du nombre de retraits ci-dessus		1,20 €⁽⁷⁾

(1) Non applicable à la carte virtuelle. (2) Disponible sur les cartes équipées de la technologie sans contact uniquement. (3) Option appliquée à la souscription par défaut, sauf demande contraire du client. (4) Applicable par souscription, pour chaque carte éligible, en lieu et place des commissions fixes et proportionnelles unitaires prévues pour les opérations par carte en devise. Dû si une opération de paiement ou retrait DAB en devises effectuée dans le mois. (5) Dans la limite des plafonds de paiement et de retrait de la carte. (6) Hors frais de change, hors éventuels frais de la banque correspondante et hors montant de la cotisation carte. (7) Hors frais de change et frais éventuels appliqués par les banques étrangères correspondantes.

VIREMENTS

	En ligne (Mes Comptes, mabanqueprivee.bnpparibas) ⁽¹⁾	Centre ou Agence / Service Client
• Virement de compte à compte Frais d'émission et de réception par virement en euros	Gratuit	Gratuit
• Émission d'un virement SEPA (par opération) Opération libellée en euros, à destination ou en provenance de la zone SEPA		
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
– Frais par virement standard	Gratuit	5 €
– Frais par virement instantané	Gratuit	–
– Frais par virement instantané via Wero (uniquement depuis l'application mobile « Mes Comptes »)	Gratuit	–
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
– Frais de mise en place d'un virement permanent (en France et à Monaco)	Gratuit	5 €
– Frais par virement permanent (en France et à Monaco)	Gratuit	1,50 €
– Frais de mise en place d'un virement permanent (hors France et Monaco)	–	5 €
– Frais par virement permanent (hors France et Monaco)	–	1,50 €

CHÈQUES

- Frais d'émission d'un chèque de banque (à l'unité) 15 €

PRODUITS ET SERVICES N'ÉTANT PLUS COMMERCIALISÉS

Gamme cartes de retrait (cotisation annuelle)

- Carte Cirrus (réseau MasterCard) 26 €
- si vous possédez une carte Visa Premier (*délivrance sur demande*) Gratuit
- si vous possédez une carte Visa Infinite (*délivrance sur demande*) Gratuit

Arrêt de la commercialisation le 08/12/2025 et suppression définitive de la carte Cirrus le 12/12/2025.

Services complémentaires cartes

- **Option biométrie sur carte Visa Premier** (cotisation annuelle) 24 €

Arrêt de la commercialisation le 08/12/2025 et suppression définitive de l'option Biométrie le 31/12/2026.

Pour tout renouvellement et/ou réfection d'une carte Visa Premier à compter du 08/12/2025, une carte Visa Premier dépourvue de l'option Biométrie sera délivrée.

(1) Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité, hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet et hors Service d'alertes par SMS.

• **Option Tercéo**

Pour les cartes à débit différé Visa Infinite, Visa Premier et Visa Classic (hors coût des intérêts débiteurs) **Gratuit**

À noter : les facilités de paiement Tercéo sont des crédits d’une durée inférieure ou égale à 90 jours. Le Taux Annuel Effectif Global TAEG annuel est de 0,80 % depuis le 02/11/2018.

Arrêt de la commercialisation le 01/07/2025 et suppression définitive de l’option Tercéo le 31/12/2026.

Arrêt de la reconduction de l’option Tercéo pour tout événement entraînant la réfection de la carte à compter du 01/01/2026.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- **Esprit Libre Référence** est une offre groupée permettant de bénéficier d’un tarif préférentiel sur certains produits et services.

La cotisation à une offre groupée de services, cotisation mensuelle Esprit Libre, inclut donc certains frais/cotisations des services dits les « **Essentiels** » ainsi que des Avantages complémentaires. La détention des Essentiels est indispensable pour bénéficier d’Esprit Libre Référence. Le montant de la cotisation mensuelle dépend de la carte principale souscrite et de l’âge du détenteur principal. Quand celui-ci atteint 25 ans, le tarif évolue automatiquement le mois qui suit son 25^e anniversaire selon la grille ci-dessous.

Le détenteur d’Esprit Libre Référence bénéficie également d’un tarif préférentiel sur les services dits « **Optionnels** ».

ESPRIT LIBRE RÉFÉRENCE

Les Essentiels

				
Carte principale	Origin ⁽¹⁾	Visa Classic ⁽²⁾	Visa Premier ⁽²⁾	Visa Infinite ⁽²⁾

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services

■ Référence				
Mineur émancipé et 18/24 ans	3,95 €	4,15 €	7,95 €	-
À partir de 25 ans	7 €	8 €	16 €	32,65 €

Cotisation mensuelle à une offre groupée de service Esprit libre A

Carte principale initiale	Visa Plus	Origin	Visa Classic	Visa Premier	Visa Infinite
■ Référence					
Mineur émancipé et 18/24 ans	-	3,95 €	3,95 €	4,37 €	-
À partir de 25 ans	-	7 €	7,03 €	7,96 €	8,42 €

(1) Carte Origin : fourniture d’une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). (2) Autres cartes Visa : fourniture d’une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d’une carte de débit (carte de paiement international à débit différé).

PRODUITS ET SERVICES N'ÉTANT PLUS COMMERCIALISÉS / OFFRES GROUPEES DE SERVICE

- Esprit Libre Découverte**
(arrêt de la commercialisation depuis le 23/06/2025)
- Esprit Libre Initiative** (arrêt de la commercialisation à partir du 19/01/2026)
est une offre groupée permettant de bénéficier d'un tarif préférentiel sur certains produits et services.
La cotisation à une offre groupée de services, cotisation mensuelle Esprit Libre, inclut donc certains frais/cotisations des services dits les « **Essentiels** » ainsi que des Avantages complémentaires. La détention des Essentiels est indispensable pour bénéficier d'Esprit Libre Initiative. Le montant de la cotisation mensuelle dépend de la carte principale souscrite et de l'âge du détenteur principal. Quand celui-ci atteint 25 ans, le tarif évolue automatiquement le mois qui suit son 25^e anniversaire selon la grille ci-dessous.
Le détenteur d'Esprit Libre Initiative bénéficie également d'un tarif préférentiel sur les services dits « **Optionnels** ».

ESPRIT LIBRE INITIATIVE

Les Essentiels

				
Carte principale	Visa Plus ⁽¹⁾	Origin ⁽²⁾	Visa Classic ⁽³⁾	Visa Premier ⁽³⁾

Cotisation mensuelle à une offre groupée de services

■ Initiative				
Mineur émancipé et 18/24 ans	1,95 €	3 €	3,20 €	7 €
À partir de 25 ans	2,95 €	6,05 €	7,05 €	15,05 €

Cotisation mensuelle à une offre groupée de service Esprit libre A

Carte principale initiale	Visa Plus	Origin	Visa Classic	Visa Premier	Visa Infinite
■ Initiative					
Mineur émancipé et 18/24 ans	1,95 €	3 €	3 €	3,42 €	-
À partir de 25 ans	2,95 €	6,05 €	6,08 €	7,01 €	7,01 €

- Esprit Libre « sans carte », Les Essentiels**
Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/07/2020
Cotisation à une offre groupée de services mensuelle **7,60 €**

(1) Visa Plus : fourniture d'une carte de retrait à autorisation systématique. (2) Carte Origin: fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). (3) Autres cartes Visa: fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé).

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉS DE CAISSE

- **Facilité de caisse automatique**

(non proposée dans les conventions Services Bancaires de Base et Forfait de compte)

Arrêt de la perception du Minimum forfaitaire d'agios par trimestre à partir du 01/01/2026

CRÉDITS IMMOBILIERS

- **Commission d'ouverture** (proportionnelle au montant emprunté) **0,99 %**

Prêts immobiliers

min. 650 €

Demande en ligne sur le site mabanqueprivee.bnpparibas⁽¹⁾ réduction de 50 %

Prêts Épargne Logement et Taux Zéro+

Gratuit

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

SUCCESSIONS

Tarification applicable à compter du 14/11/2025.

Frais liés aux opérations réalisées sur : compte de dépôt, compte sur livret, livret A, compte sur livret d'épargne populaire, plan d'épargne populaire, livret jeune, Livret Développement Durable et Solidaire, épargne-logement (CEL/PEL)⁽¹⁾

• **Frais de traitement**

Solde des comptes mentionnés ci-dessus détenus par le défunt au jour de son décès inférieur à 5 910 €⁽²⁾ **Gratuit**

Succession simple⁽³⁾ caractérisée par :

- la présence d'enfants ou de leurs descendants ;
- l'absence de prêt immobilier en cours à la date du décès ;
- l'application exclusive de la loi française au règlement intégral de la succession ;
- l'absence d'éléments d'extranéité à l'égard du défunt ou de ses ayants droits (ex. : domicile fiscal ou résidence habituelle à l'étranger).

Gratuit

Dans tous les autres cas : 1 % du montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne à la date du décès mentionnés ci-dessus et plafonné à 750 € maximum.

Frais liés aux opérations réalisées sur les comptes-titres (hors frais de transaction et droits de garde)⁽¹⁾

• **Frais de traitement**

Valorisation de l'ensemble des avoirs détenus par le défunt au jour de son décès inférieur à 5 910 €⁽²⁾ **Gratuit**

Dans tous les autres cas : 1 % du montant de la valorisation des titres à la date du décès, plafonné à 750 € maximum.

• **Autres frais**

Transfert de Comptes d'Instruments Financiers vers une agence BNP Paribas

Gratuit

Transfert de Compte d'Instruments Financiers vers un autre établissement

15 € par ligne

Les frais sont calculés en fonction du montant total des soldes des comptes valorisés à la date du décès à hauteur de 100 % des comptes individuels et de la quote-part du défunt détenue dans les comptes collectifs.

(1) Aucuns frais ne sont appliqués lorsque le détenteur des comptes est mineur à la date du décès. (2) Seuil établi par l'arrêté prévu à l'article L. 312-1-4, 2° du code monétaire et financier et revalorisé annuellement. (3) Succession ne présentant pas de complexité manifeste selon l'article L312-1-4-1, 1° du code monétaire et financier.

**Pour toute information, BNP Paribas
Banque Privée est à votre disposition :**



Ligne Privilege Connect

3273

Service gratuit
+ prix appel

Lundi-vendredi 8 h-20 h / Samedi 8 h-18 h
(hors jours fériés)



Banquier privé



Site
mabanqueprivée.bnpparibas*



Application
"Mes comptes"***
pour tablettes et smartphones

*Coût de connexion selon opérateur.

** Abonnement à des services de banque à distance
(Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : gratuit et illimité,
hors coût de communication ou de fourniture d'accès
à Internet et hors alertes par SMS.

BNP Paribas, SA au capital de 2 261 621 342€ - Siège social : 16 boulevard
des Italiens, 75009 Paris. Immatriculée sous le n°662 042 449 RCS
Paris. ORIAS n° 07 022 735 (www.orias.fr). - **STUDIO BCEF** - MN36042
09/2025. Ce document est imprimé sur du papier certifié. N° ADEME :
FR200182_01XHWE.



BNP PARIBAS
BANQUE PRIVÉE

La banque d'un monde qui change